

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du lundi 31 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-6/07

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Avenant financier à la convention d'objectifs signée entre le Département et Seine-et-Marne Tourisme.

Le Département a adopté lors de la séance du 29 mai 2009, le schéma Départemental du Tourisme de 2009 à 2013. Une convention d'objectifs a été signée le 9 décembre 2009, entre le Département et Seine-et-Marne Tourisme, en adéquation avec le schéma et ses orientations. Le Département verse chaque année à l'association, des subventions de fonctionnement et d'investissement pour lui permettre de mener à bien l'ensemble de ces différents objectifs. Il s'agit donc d'adopter l'avenant à la convention fixant la participation départementale pour l'année 2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention de partenariat entre le Département et Seine-et-Marne Tourisme pour la période 2009-2011, du rapport n° 6/04 de la Séance du 20 novembre 2009,

VU la délibération du Conseil général en date 28 janvier 2011, relative au Budget primitif,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à Seine-et-Marne Tourisme, pour l'exercice 2011, une subvention de fonctionnement d'un montant total de **2 601 156 €** se répartissant de la manière suivante :

- Subvention annuelle de fonctionnement à SMT :..... **2 393 156 €**
- Convention Disney-Département (volet Tourisme - actions SMT) :..... **25 000 €**
- Subventions de fonctionnement des Pôles Touristiques régionaux :
- Pôle Marne Ourcq Morins : **61 000 €**
- Pôle Sud, Seine et Loing : **61 000 €**
- Pôle Provinois, Bassée et Montois : **61 000 €**

Ces crédits seront prélevés sur l'action « Promotion du tourisme », opérations « Fonctionnement Seine-et-Marne Tourisme » et « Convention Disney-Département » et sur l'action « Pôles touristiques régionaux », opérations « Pôle Marne Ourcq Morins », « Pôle Provinois, Bassée et Montois », « Pôle Sud, Seine et Loing ».

Article 2 : d'attribuer à Seine-et-Marne Tourisme, pour l'exercice 2011, une subvention d'investissement d'un montant de **30 000 €**

Ces crédits seront prélevés sur l'action « Promotion du tourisme », opération « Subvention d'investissement à Seine-et-Marne Tourisme ».

Article 3 : d'approuver l'avenant financier à la convention d'objectifs entre le Département et Seine-et-Marne Tourisme, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ